

Le P'tit Train de Saint-Trojan sauve la saison 2024

TOURISME. François Bargain a reçu de la préfecture l'autorisation qui lui permet d'achever ses travaux sur la digue de Gatseau.

Sara Jardinier

Après une longue série de péripéties, François Bargain, aux commandes du P'tit Train de Saint-Trojan depuis bientôt 20 ans, peut enfin souffler (voir notre édition du 15 décembre). Entre l'érosion et l'impossibilité de réaliser des travaux sur le domaine public maritime, l'attraction touristique risquait de ne pas pouvoir assurer sa saison 2024 et son gérant d'être condamné par la justice. Tout cela n'est plus qu'un mauvais souvenir.

Durement touché par les tempêtes, François Bargain avait lancé des travaux de renforcement de la digue de Gatseau pour empêcher des rails de tomber à l'eau début décembre. Ces derniers étaient à seulement 30 centimètres du vide.

Il avait donc ouvert le chantier sans attendre l'autorisation de la préfecture, qu'il avait déjà sollicitée début octobre, sans réponse, puis une deuxième fois le 1^{er} décembre.

Face à l'urgence de la situation, François Bargain avait donc missionné une entreprise de La Tremblade pour planter 200 pieux en bois dans le sol puis pour combler l'espace avec du sable. Quelques jours plus tard, le 5 décembre, Stéphane Donnot, le sous-préfet de Rochefort, lui interdisait de lancer le chantier, mais il était déjà trop tard.

Dans un courrier du 12 décembre, la préfecture lui indiquait alors être sur le point de saisir le tribunal administratif de Poitiers. Un document dans lequel le sous-préfet de Rochefort apprenait également au gérant qu'il encourait une peine de 75 000 € d'amende et deux ans de prison. Même chose pour l'entreprise missionnée. Il est aujourd'hui encore poursuivi par l'État.

Comme un petit miracle durant les fêtes, une visite de terrain en présence de Stéphane Donnot s'est finalement



François Bargain a l'autorisation de poursuivre les travaux sur la digue de Gatseau. Il pourra lancer sa saison 2024, comme prévu, lors de la Fête du mimosa. © D.L.

tenue vendredi 29 décembre, à l'issue de laquelle François Bargain a obtenu une Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public maritime qui lui permet de terminer l'ouvrage.

Une solution salvatrice

Cette dernière devrait être effective dès la mi-janvier, un soulagement pour le gérant : « Cela va nous permettre d'être fin prêts pour le 18 février, à l'occasion de l'édition 2024 de la Fête du mimosa, et de reprendre nos activités normalement en avril. »

Cette AOT d'une validité d'un an permettra à toutes les parties de faire un point à la fin de la saison, avant un éventuel renouvellement si besoin. Pour ce qui est de poursuites judiciaires, ces dernières sont maintenues. « L'affaire va suivre son cours, c'est accessoire, l'essentiel c'est de pouvoir reprendre l'activité sans sacrifier une saison entière », justifie François Bargain. Pour l'heure, les travaux débiteront dès l'effectivité de l'autorisation. L'opération, prise en charge par le gérant, coûtera plus de 40 000 euros et permettrait de gagner quelques mètres sur la mer en sécurisant les rails. ■